

Compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 19 janvier 2015

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, Christophe DARIO, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusé: Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

Diagnostic Energie de la commune.

Monsieur Mathias AUTESSERRE, de Quercy Energie, a présenté au Conseil Municipal le bilan énergétique de la commune de Cremps : Electricité bâtiments, Eclairage public, eau, gaz, et combustibles. Ce bilan va permettre une meilleure gestion de la consommation et de réaliser des économies moyennant des investissements peu coûteux.

Convention Groupement de Commande de la Communauté de Communes pour travaux de voirie.

Madame le maire donne lecture de cette convention. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour signature de cette convention.

Travaux Eglise. La toiture a été endommagée lors d'un orage le 19 septembre. Un suivi de la toiture s'impose, ainsi qu'une rénovation partielle de l'installation électrique. L'entreprise Lestrade a été retenue pour la toiture et l'entreprise Mas-Borras pour l'installation électrique. GROUPAMA, assureur du bâtiment, prend en charge une partie des travaux à hauteur de 4 940.70 € (à déduire de cette somme la franchise soit 833 €). Un premier chèque de 2 671.65 € a été adressé à la collectivité le solde soit 1 436.05 € sera envoyé sur présentation des factures.

Compte tenu de la participation de l'assurance, de la récupération de la TVA, le coût réel de ces travaux pour la commune s'élèvera à 1 181.94 €, somme qui devra s'inscrire au budget 2015.

Encaissement chèque remboursement sinistre.

La somme de 2 671.65 € reçue de GROUPAMA, en lien avec les travaux cités précédemment, est acceptée par le Conseil Municipal. Il autorise Madame le maire à encaisser cette somme sur le compte 7788 (Produits Exceptionnels divers).

Informations et Questions diverses.

Endurance équestre le 22 février à Cremps. Madame le Maire informe qu'elle a signé les documents autorisant l'association « Les 2 jours du Quercy » à emprunter les chemins communaux le dimanche 22 février selon la carte fournie, en respect du code de la route et sous condition d'autorisation préfectorale.

Endurance équestre le dimanche 15 mars à Escamps. Madame le Maire informe qu'elle a signé les documents autorisant l'association « Les 2 jours du Quercy » à emprunter les chemins communaux le dimanche 15 mars selon la carte fournie, en respect du code de la route et sous condition d'autorisation préfectorale.

Epreuve pédestre le dimanche 29 mars à Cremps. Madame le Maire informe qu'elle a signé les documents autorisant l'association « Les Gariottes 2015 » à emprunter la voirie communale selon la carte fournie, en respect du code de la route et sous condition d'autorisation préfectorale.

Cuve préau de l'école. Cette cuve servait aux enseignants à stocker le fuel. Compte tenu des travaux à venir (création de la salle intergénérationnelle) il convient de s'en séparer. Pour la vendre, il est obligatoire de la faire dépolluer au préalable. Le Conseil Municipal préfère la céder gracieusement car il n'est pas certain que le prix de vente rembourse le coût de la dépollution. Seul Nicolas GILES s'est porté candidat à son enlèvement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, a donné son accord pour que cette opération soit menée rapidement.

Courrier de Mr Yann MAGDELEINE, locataire. Il demande que la municipalité participe financièrement à l'aménagement de la cuisine qu'il a réalisé. La Commission municipale des bâtiments va prendre rendez-vous afin d'avoir plus d'informations.

Demande de Mme Audrey SABY, locataire. La chaudière de l'appartement a dû être réparée. La locataire demande à la municipalité une participation. La Commission des bâtiments va prendre rendez-vous. Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal veut savoir si l'entretien annuel de la chaudière a bien été effectué.

Route du Mas de Not. Suite aux travaux réalisés par l'IFFERNET, la route se dégrade (nombreux nids de poule). L'entreprise DUBREUILH qui a réalisé ces travaux a été contactée ; elle reviendra prochainement pour procéder à la rénovation.

Mobilier de bureau : Prévoir l'achat d'un nouveau fauteuil bureautique (plus aux normes) pour le secrétariat. Le modèle sera choisi avec le secrétaire.

A 23H30 , l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.